



**Projet
de mandat**
2020-2026

Sommaire

Chiffres Clés	5
Les élus	6-7
Présentation	10-11
Axe 1 : La transition écologique au cœur de la vie quotidienne	13
Axe 2 : La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine	23
Axe 3 : Développement économique, enseignement supérieur, formation : appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification	31
Axe 4 : Un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes, comme pour les entreprises	41

Conception :
Service communication
Communauté urbaine
Creusot Montceau

Photos (sauf mention particulière) :
Sophie Vannier - CUCM

Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot Cedex
info@creusot-montceau.org
creusot-montceau.org



Édito

Construire l'avenir avec des actions innovantes



David Marti
président
Communauté urbaine
Creusot Montceau

Nourrir notre territoire de réelles ambitions sur la période 2020 - 2026, et même à plus long terme, c'est tout l'enjeu de ce projet de mandat. Nées d'un travail inédit dont j'ai souhaité la mise en œuvre avec les élus et les services communautaires, les actions qui constituent ce document se déclinent sous 4 thématiques. Ainsi, la communauté urbaine est résolument engagée dans tous les axes de développement dont elle a les compétences afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. De la transition écologique aux usages du numérique, de la cohésion sociale à l'attractivité du territoire, de la performance de l'action publique au renforcement de l'économie, de la gestion des déchets à l'innovation technologique, de la protection des ressources en eau à la modernisation de l'habitat, et sans les citer toutes, car vous les trouverez en détail dans ces pages, c'est plus d'une centaine d'actions qui vont préparer à de nouvelles perspectives, pour avancer vers des idées neuves. Portées par des valeurs de solidarité, elles constituent un vaste ensemble qui s'offre à tous et dans lequel chacun peut - et doit - trouver sa place.

Chiffres clés

- **34** communes
- **97 000** habitants
- **742 km²** de superficie
- Un bassin de **35 000** emplois
- **3 600** entreprises
- Plus de **1 000 ha** de zones d'activités
- **200 km** de fibre optique
- Plus de **1 700** étudiants
- Près de **700 000** voyageurs à la gare TGV
- **1** Écomusée

Les élus

Le président



David Marti
Le Creusot
(maire)

Les vice-présidents



1^{er} vice-président :
Daniel Meunier,
délégué aux finances
et aux transports
Saint-Vallier



2^e vice-présidente :
Evelyne Couillerot,
déléguée
à l'aménagement de
l'espace public
Le Creusot



3^e vice-président :
**Jean-François
Jaunet**,
délégué au
développement durable
et aux déchets
Génélard (maire)



4^e vice-présidente :
Isabelle Louis,
déléguée à la
contractualisation
Montceau



5^e vice-président :
Jean-Marc Frizot,
délégué au cycle de l'eau
Blanzly



6^e vice-présidente :
Montserrat Reyes,
déléguée à l'habitat
et à la rénovation
urbaine
Le Creusot



7^e vice-président :
**Jean-Yves
Vernochet**,
délégué à la voirie
Montchanin (maire)



8^e vice-présidente :
Monique Loddo,
déléguée aux bâtiments
et à la logistique
Saint-Vallier



9^e vice-président :
Jérémy Pinto,
délégué à
l'enseignement
supérieur, à la recherche
et à l'innovation
Le Creusot



10^e vice-présidente :
**Frédérique
Lemoine**,
déléguée à l'urbanisme
prévisionnel
et au foncier
Blanzly



11^e vice-président :
Guy Souvigny,
délégué au tourisme
Montceau



12^e vice-président :
Georges Lacour,
délégué à l'économie
de proximité
Saint-Firmin (maire)



13^e vice-président :
Cyril Gomet,
délégué au patrimoine
Le Creusot



14^e vice-président :
Philippe Pigeau,
délégué aux infrastructures
numériques et systèmes
d'information
Torcy (maire)



15^e vice-président :
Jean-Claude Lagrange,
délégué
au développement
économique
Sanvignes (maire)

Les conseillers délégués



1^{er} conseiller délégué
Sébastien Gane,
conditions et qualité de vie
au travail
Le Creusot



2^e conseillère déléguée
Pascale Fallourd,
aménagement
des pistes cyclables
Saint-Sernin-du-Bois (maire)



3^e conseiller délégué
Bernard Fredon,
Plan climat
air énergie territorial
Le Breuil



4^e conseillère déléguée
Jeanne-Danièle Picard,
insertion et économie sociale
et solidaire
Le Creusot



5^e conseiller délégué
Roger Burtin,
coopération au sein
du bloc communal
Mary (maire)



6^e conseiller délégué
Gérard Gronfier,
propreté
Montceau



7^e conseiller délégué
Bernard Durand,
politique de la ville
et contrat local de santé
Le Creusot



8^e conseiller délégué
Jean-Paul Baudin,
développement
du canal du Centre
Perrecy-les-Forges



9^e conseiller délégué
Jean-Paul Luard,
commande publique
Les Bizots (maire)

Les conseillers communautaires

Abdoulkader Atteye (Morey), Alain Ballot (Saint-Eusèbe), Denis Beaudot (Saint-Vallier), Salima Belhadj-Tahar (Le Creusot), Thierry Buisson (Montcenis), Michel Chardeau (Pouilloux), Michel Chavot (Saint-Romain-sous-Gourdon), Denis Christophe (Ciry-le-Noble), Sébastien Ciron (Saint-Micaud), Éric Commeau (Montceau), Gilbert Coulon (Charmoy), Daniel Daumas (Écuisses), Armando De Abreu (Sanvignes), Christophe Dumont (Saint-Vallier), Lionel Duparay (Montceau), Gérard Durand (Saint-Pierre-de-Vareennes), Marie-Thérèse Frizot (Montceau), Amélie Ghulam Nabi (Montceau), Séverine Girard-Leleu (Blanzly), Jean Girardon (Mont-Saint-Vincent), Christian Grand (Blanzly), Marie-Claude Jarrot (Montceau), Charles Landre (Le Creusot), Didier Laubérat (Marmagne), Chantal Lebeau (Montchanin), Valérie Le Dain (Le Creusot), Marc Mailliot (Essertenne), Frédéric Marascia (Montchanin), Laëtitia Martinez (Le Creusot), Christiane Mathos (Montceau), Paulette Matray (Marigny), Alexandra Meunier (Saint-Vallier), Stéphanie Michelot-Luquet (Le Breuil), Guy Mikolajski (Saint-Julien-sur-Dheune), Marie Morand (Le Creusot), Félix Moreno (Saint-Laurent-d'Andenay), Viviane Perrin (Sanvignes), Jean Pisseloup (Saint-Symphorien-de-Marmagne), Philippe Priet (Le Creusot), Marc Répy (Gourdon), Christelle Roux-Amrane (Montceau), Enio Salce (Perreuil), Barbara Sarandao (Le Creusot), Gilda Sarandao (Torcy), Laurent Selvez (Montceau), Michel Tramoy (Montceau), Noël Valette (Saint-Bérain-sous-Sanvignes).





***Un territoire
porteur d'ambitions
et de transitions
au service de tous***

En 2020, la communauté urbaine Creusot Montceau a fêté ses 50 ans. 50 années qui l'ont vue se transformer, s'élargir de 16 à 34 communes, s'affirmer comme rempart aux crises qui l'ont bousculée - des crises industrielles et minières des années 80-90 à la réactivité dont elle a fait preuve dès le début de la pandémie de Covid – et surtout comme locomotive du développement du territoire. Le mandat qui s'ouvre doit permettre de poser les jalons des 50 prochaines années, d'accompagner le territoire et ses habitants dans les multiples mutations du quotidien en protégeant les plus fragiles, d'accélérer la transition écologique, d'attirer de nouvelles populations pour

qu'elles s'y installent, s'y développent, découvrent ses richesses et sa diversité. Nature, patrimoine, gare TGV, campus Sud Bourgogne, services publics de qualité, activités et équipements sportifs et culturels..., la communauté urbaine a tous les atouts pour répondre au désamour des grandes métropoles, accéléré par la crise sanitaire. La communauté urbaine transforme l'essai, affirme son ambition, engage les chantiers d'avenir et renforce l'attractivité du territoire. Le territoire doit être au rendez-vous de toutes les transitions : économique, sociale, écologique, numérique, et la justice sociale en être le fil rouge.

Ce projet de territoire se décline dans les quatre grandes priorités du mandat :

- **La transition écologique au cœur de la vie quotidienne ;**
- **La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine ;**
- **Le développement économique et l'enseignement supérieur ;**
- **Le développement numérique et la création d'une Smart communauté.**

Le projet de mandat se structure autour de 4 axes stratégiques, 13 priorités et 118 actions.

Il fixe des objectifs, formule des ambitions et formalise la feuille de route de l'action de la communauté urbaine pour le territoire sur les 6 prochaines années.

Il comporte de nombreux projets d'investissements qui feront l'objet d'une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), qui représente près de 135 millions d'euros au budget principal sur la période 2021-2026 et plus de 200 millions d'euros tous budgets confondus. Bien au-delà, il projette et définit une vision pour les 12 à 15 prochaines années, à l'horizon 2035, de sorte que le mandat soit la première étape de cette ambition politique.



Axe 1

La transition écologique au cœur de la vie quotidienne

Habitat, aménagements de l'espace public, gestion des déchets, eau, mobilités..., l'action de la communauté urbaine est pleinement inscrite dans le quotidien de ses habitants. Parce que les pratiques de vie changent, parce que la transition écologique n'est plus une option politique, parce que les populations qui cherchent à quitter les métropoles sont attentives tant au cadre de la vie qu'à la qualité de service, la communauté urbaine doit pleinement accompagner ces mutations.

La politique communautaire doit ainsi répondre aux enjeux, aux besoins et aux nouvelles pratiques du quotidien :

- En proposant un habitat de qualité, rénové et durable qui permettra aux habitants de mieux réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, de limiter l'étalement urbain, et favorisera le pouvoir d'achat.

- En pensant les espaces publics comme des lieux de rencontre, sûrs pour toutes et tous, des lieux de vie à investir, en redonnant sa place à la nature en ville, en respectant la biodiversité, en valorisant le patrimoine naturel des 34 communes du territoire.

- En accompagnant les formes de déplacement alternatives à la voiture, encore reine sur le territoire, par un réseau de transport adapté et respectueux de l'environnement, en favorisant la pratique du vélo et l'intermodalité.

- En s'engageant sur la gestion des ressources naturelles, et notamment de sa ressource en eau, en accompagnant le développement d'une consommation responsable et en rationalisant sa politique de gestion des déchets.

L'innovation devra guider les projets dans l'ensemble de ces domaines de la transition : écologie, aménagement, mobilité...

4 priorités seront poursuivies dans le champ des transitions :

- **Un habitat et des aménagements urbains qui renforcent la qualité de vie du territoire et son attractivité.**
- **Des mobilités lisibles et diversifiées permettant de répondre aux différents usages et besoins des habitants, et qui favorisent l'utilisation d'autres énergies pour les déplacements.**
- **Une gestion de la ressource en eau et une performance des systèmes d'assainissement qui s'inscrivent dans un esprit d'exemplarité.**
- **Une politique publique de gestion des déchets qui s'inscrit dans la performance environnementale et la coopération avec d'autres territoires.**



Priorité 1

Développer un habitat et des aménagements urbains qui renforcent la qualité de vie du territoire et son attractivité

L'habitat et les aménagements urbains contribuent à développer la qualité du cadre de vie que le territoire offre à ses habitants. Ils représentent également des vecteurs d'attractivité afin d'attirer de nouvelles populations dans les communes.

L'intervention de la communauté urbaine en la matière tient compte de la diversité qui caractérise le territoire, à travers les deux villes centres, les pôles relais et les communes rurales.

La communauté urbaine agit à la fois en direct sur des projets d'investissement et de l'accompagnement, mais aussi au travers de la mobilisation de dispositifs permettant d'avoir un effet levier pour susciter la réalisation de projets par d'autres opérateurs publics et privés.

11 actions :

- ① Mettre en œuvre une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), pour permettre la réhabilitation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation au vieillissement.
- ② Engager une OPAH « renouvellement urbain » (OPAH RU), pour, en complémentarité avec l'OPAH, intervenir de manière ciblée sur des îlots prioritaires dans le cadre du traitement des îlots urbains dégradés sur les villes centres.
- ③ Poursuivre les acquisitions foncières sur les îlots prioritaires dans le cadre du traitement des îlots urbains dégradés, par le biais notamment de l'établissement public foncier.
- ④ Conduire à son terme la démarche BIMBY qui vise à réhabiliter ou à construire de nouveaux logements dans une logique de densification.
- ⑤ Poursuivre l'aide aux bailleurs, à travers des contractualisations (notamment avec l'OPAC), pour la démolition, réhabilitation et la construction de logements.
- ⑥ Définir et faire vivre les politiques d'attribution de logements locatifs sociaux et les politiques de peuplement du parc HLM.
- ⑦ Accompagner le projet de rénovation urbaine du quartier Harfleur, dans le cadre du PNRU 2.
- ⑧ Réaliser l'aménagement de lotissements communautaires (Perrecy-les-Forges et Mary).
- ⑨ Aménager les villes centres, pour conforter leur rôle structurant pour le territoire et pour son attractivité globale, notamment sur les secteurs du Plessis ou du Magny à Montceau, et de Foch-Verdun ou de Mach 2 au Creusot.
- ⑩ Aménager les communes dites « pôles relais », pour soutenir leur rôle de maillage territorial et de structuration de proximité du territoire avec plusieurs projets portés à Blanzay, Le Breuil, Gévelard, Montchanin, Sanvignes, Saint-Vallier et Torcy.
- ⑪ Réaliser des aménagements d'espaces publics sur les différentes communes du territoire.



Priorité 2

Des mobilités lisibles et diversifiées permettant de répondre aux différents usages et besoins des habitants, et qui favorisent l'utilisation d'autres énergies pour les déplacements

Se déplacer au quotidien, irriguer les 34 communes, rendre les grands centres urbains accessibles et faciliter l'ouverture aux autres territoires, les mobilités représentent un enjeu important.

La communauté urbaine intervient sur l'ensemble des modes de déplacement soit directement (transports en commun, vélo) ou indirectement (grandes infrastructures routières et ferroviaires) pour assurer la poursuite des transitions engagées depuis plusieurs années sur le territoire en matière de déplacements et mobilité.

11 actions :

- ❶ Poursuivre le soutien de la communauté urbaine à la RCEA portée par l'État.
- ❷ Agir en faveur de la réalisation de l'interconnexion TGV-TER en gare TGV dans le cadre de la VFCEA.
- ❸ Conforter la place des transports urbains dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du réseau de transports urbains.
- ❹ Améliorer la desserte de la gare TGV par les transports urbains.
- ❺ Maintenir la gratuité des transports scolaires sur le mandat.
- ❻ Définir et mettre en œuvre un programme de renouvellement de la flotte de bus urbains en favorisant le recours à de nouvelles énergies.
- ❼ Poursuivre la mise en accessibilité des arrêts de transports urbains et la sécurisation des arrêts de transports scolaires.
- ❽ Réaliser l'aménagement de l'Eurovélo 6 de Saint-Laurent-d'Andenay à Saint-Vallier.
- ❾ Porter des aménagements cyclables et la mise en place d'équipements dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.
- ❿ Assurer la valorisation et l'accompagnement à la pratique du vélo.
- ⓫ Poursuivre la mise en conformité et l'harmonisation du jalonnement.



Priorité 3

***Une gestion des ressources en eau
et une performance des systèmes
d'assainissement qui s'inscrivent
dans un esprit d'exemplarité***

L'eau n'est pas un bien comme les autres. Sa préservation, rendue de plus en plus urgente par le changement climatique, doit appeler l'attention, a fortiori sur un territoire qui dispose de ressources en eau issues, pour l'essentiel, d'eaux de surface.

Cette attention passe à la fois par une sécurisation de la ressource en amont mais aussi par la qualité et la performance de ses systèmes d'assainissement, pour collecter, traiter et rejeter ce qui doit l'être et de manière exemplaire.

7 actions :

- ① Mettre en œuvre le programme d'actions permettant d'assurer la protection de la ressource en eau, notamment sur le secteur de la Sorme et au Nord du territoire.
- ② Réaliser les aménagements de mise en conformité des barrages de production d'eau potable (Sorme, Saint-Sernin, Pont d'Ajoux) et organiser le programme de rénovation du reste du dispositif.
- ③ Définir et réaliser les aménagements de sécurisation de l'usine de production d'eau potable Sorme et poursuivre le renouvellement des matériels.
- ④ Réaliser les études de zonage eau potable permettant de définir les niveaux de service et disposer d'une prospective sur la distribution.
- ⑤ Poursuivre la rénovation du réseau d'eau potable et définir les projets d'extension de réseaux au regard des évolutions du territoire.
- ⑥ Engager les chantiers de rénovation des réseaux et systèmes d'assainissement dans le cadre des schémas directeurs.
- ⑦ Renouveler et entretenir les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et conforter les ouvrages de défense incendie.



Priorité 4

***Porter une politique publique
de gestion des déchets qui s'inscrit
dans la performance environnementale
et la coopération avec d'autres territoires***

La gestion des déchets est un secteur en pleine évolution : sur le plan environnemental, réglementaire, technique, et des échelles de prise en compte de ce sujet. Il vient interroger tant nos modes de consommation que nos réflexes de tri ou la valorisation des déchets.

Ainsi, la communauté urbaine inscrira son action sur les trois leviers qu'elle a structurés depuis quelques années : la prévention, la collecte et le traitement.

Dans ce contexte d'évolution, le territoire doit s'organiser sur lui-même mais aussi avec d'autres pour mettre en œuvre une politique de gestion des déchets performante, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

6 actions :

- ① Améliorer l'efficacité de la collecte des déchets en développant les points de proximité, dont la collecte sera reprise en régie.
- ② S'engager sur la baisse de production des déchets dans le cadre d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).
- ③ Créer une recyclerie communautaire en travaillant avec les acteurs locaux du réemploi et de l'insertion.
- ④ Identifier et mettre en œuvre les solutions de collecte et de valorisation des biodéchets.
- ⑤ Poursuivre la mise aux normes des déchetteries communales.
- ⑥ Mettre en place de nouvelles modalités de traitement des déchets, dans une démarche de coopération territoriale avec les acteurs publics du secteur dans le département.



Axe 2

La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine

34 communes dont deux centres urbains, des villes dites intermédiaires à proximité immédiate et des communes rurales, la communauté urbaine est riche de la diversité de son territoire comme des talents des femmes et des hommes qui y vivent, travaillent, développent leurs projets et s'y engagent. Un lien très fort unit les habitants et le territoire.

En effet, les femmes et les hommes qui font vivre le territoire disposent d'une histoire commune qui a forgé depuis de nombreuses décennies son identité et ses spécificités, en s'appuyant notamment sur la capacité d'innovation et sur la solidarité. Ce patrimoine est un ciment, source de cohésion et porteur d'avenir.

La poursuite du développement d'un esprit communautaire se traduira par des actions cohérentes entre les collectivités, par une traduction concrète de la solidarité qui doit primer entre les territoires, que ce soit au niveau des élus, des services ou des habitants. L'action de la communauté urbaine

s'inscrira dans un esprit d'équité, en tenant compte de la diversité des situations, en expérimentant des actions propres à quelques communes.

Beaucoup de territoires, ailleurs sur le département, envient la qualité des liens entre la communauté urbaine et ses communes. Ces liens de confiance, travaillés sous le précédent mandat devront continuer à se renforcer et à mettre en œuvre une action publique fluide, intelligente et tournée vers les besoins des habitants. Les réflexions se poursuivront sur la coordination des différents équipements et l'amélioration de la voirie par exemple.

Le pacte de gouvernance de la communauté urbaine, adopté en février 2021, est lui aussi porteur de cohésion. Il prévoit, entre autres, une observation partagée entre les communes, des services et équipements existants sur le territoire pour favoriser une bonne articulation et coordination entre elles, notamment en matière d'équipements sportifs et culturels.

3 priorités seront poursuivies dans le champ de la cohésion :

- **Conforter l'image du territoire et l'esprit communautaire en modernisant les outils de communication et en s'appuyant sur le patrimoine du territoire.**
- **S'inscrire dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique.**
- **Mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie.**



Priorité 1

Conforter l'image du territoire et l'esprit communautaire en modernisant les outils de communication et en s'appuyant sur le patrimoine du territoire

Le territoire peut s'appuyer sur ses atouts nombreux pour valoriser son image, tant à l'égard des habitants qui en sont les premiers ambassadeurs, qu'à l'extérieur, au service de son attractivité globale.

L'identité du territoire est un levier de cohésion, au service d'un esprit communautaire. Le patrimoine en est un vecteur que la communauté urbaine peut mobiliser au travers notamment de l'Écomusée.

6 actions :

- ① Affirmer l'identité de la communauté urbaine, pôle métropolitain de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en renouvelant la charte graphique, en créant de nouveaux sites internet et en développant une présence active sur les réseaux sociaux.
- ② Assurer l'enregistrement et la diffusion en ligne des conseils communautaires, pour permettre l'accès au plus grand nombre à cet espace de débat et de décision.
- ③ Poursuivre et achever les travaux de rénovation intérieure de la villa Perrusson.
- ④ Conduire à son terme le chantier des collections, avec la réalisation de nouvelles réserves pour l'Écomusée.
- ⑤ Engager la refonte de la muséographie du musée de l'Homme et de l'Industrie, pour offrir une nouvelle expérience de visite et de découverte du patrimoine aux visiteurs.
- ⑥ Réaliser une étude sur l'itinérance des sites miniers, éléments du patrimoine du territoire.



Priorité 2

S'inscrire dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique

Dans une société en mutation permanente, les besoins et attentes des citoyens évoluent et l'action publique doit s'adapter et anticiper pour répondre à ces nouveaux enjeux.

La communauté urbaine inscrit ainsi son action et son organisation dans l'amélioration de ses relations avec les usagers, du fonctionnement interne de ses services, et de coopération et mutualisation avec les communes, pour adapter l'action publique aux besoins des habitants.

Le pacte de gouvernance, adopté en début de mandat, trace les orientations et le cadre du développement de cette coopération entre et avec les communes membres.

9 actions :

① Renforcer l'accueil du public et les relations avec les usagers dans le cadre d'une politique et d'une démarche.

② Mettre en œuvre une stratégie globale d'achat public comme levier de performance du fonctionnement et soutien à l'économie.

③ Rénover, aménager et/ou transformer les bâtiments appartenant à la communauté urbaine en lien avec les besoins dans l'exploitation des services.

④ Développer le recours aux nouvelles énergies et veiller à la durabilité des solutions, dans le renouvellement du matériel (roulant et non roulant).

⑤ Définir et mettre en œuvre un contrat de relations collectives au travail qui redéfinit l'ensemble des axes

de la politique de ressources humaines de la communauté urbaine.

⑥ Analyser les pratiques existantes et développer les coopérations et mutualisations avec les communes.

⑦ Constituer une cellule de maintien dans l'emploi à l'échelon du territoire communautaire pour atteindre un meilleur taux de réussite de reclassement des agents publics.

⑧ Développer la mutualisation des actions de prévention des risques professionnels avec les communes.

⑨ Conforter et développer la plateforme de services numériques à destination des communes.



Priorité 3

Mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie et de la gestion des espaces publics

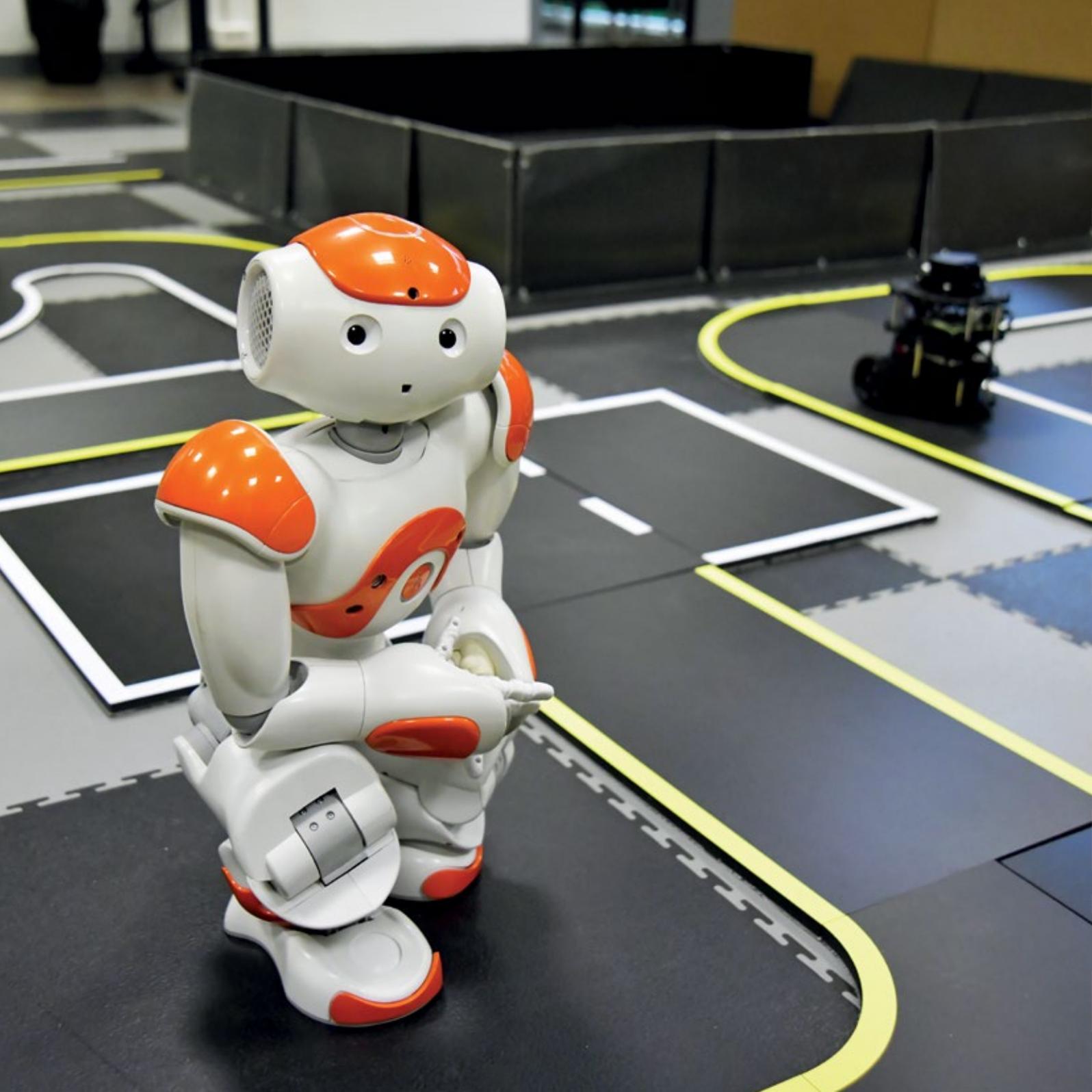
La communauté urbaine gère, entretient et renouvelle un réseau routier de 1 200 kilomètres. Le maillage du territoire au travers des voiries communautaires représente un lien entre les différents espaces et fonctions présents et s'inscrit au service des déplacements de tous.

Afin de conduire au mieux l'entretien et le renouvellement de ce vaste réseau routier de même que les ouvrages d'art, la communauté urbaine pourra s'appuyer sur les démarches de diagnostic réalisées sous le précédent mandat pour définir ses priorités au plus près des besoins.

La responsabilité environnementale, les approches innovantes et la gestion des espaces publics seront au cœur de la politique de voirie.

7 actions :

- ① Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'entretien des voiries et des ouvrages d'art hiérarchisé en fonction de l'état des chaussées et tenant compte des usages et fréquentations.
- ② Réaliser l'accompagnement du programme de réfection des routes départementales en coordination avec le Département.
- ③ Renouveler le dispositif de fonds de concours à destination des communes pour l'entretien des chemins ruraux.
- ④ Adapter l'organisation de la direction de la voirie territorialisée pour internaliser certains travaux, réalisés au plus près des besoins.
- ⑤ Porter des aménagements de proximité, au service de la sécurité et de la qualité des usages des voies communautaires.
- ⑥ Expérimenter et développer la gestion différenciée des espaces et l'éco-pâturage.
- ⑦ Élaborer, expérimenter et mettre en œuvre une politique de l'arbre dans la gestion des espaces publics.



Axe 3

Développement économique, enseignement supérieur, formation : appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification

Attractivité, développement de nouveaux emplois, formations d'excellence, recherche, transfert de technologie, la communauté urbaine a toujours fait du développement économique une priorité résolue.

Elle a également fait de l'enseignement supérieur un véritable atout pour le territoire, à la fois pour permettre la démocratisation de l'accès aux études pour les jeunes du territoire et pour accueillir et former de nouveaux talents, à travers des filières diversifiées.

La communauté urbaine doit continuer à agir en tenant compte tant des conséquences de la crise sanitaire qui a fragilisé une partie du tissu économique, que de la création et de l'évolution de nombreux emplois.

Pour cela, outre les mesures de soutien fortes prises dès le début de mandat pour accompagner les entreprises dans la crise, elle a initié une démarche partagée

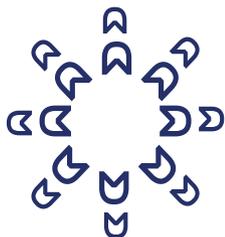
avec les principaux acteurs du territoire : les Assises de la relance économique.

De ces premiers échanges ont émergé les contours d'une nouvelle stratégie économique traduite dans 50 actions dont la mise en œuvre permettra au territoire communautaire de répondre aux exigences d'un rebond nécessaire. Interactions avec le développement numérique, diversification du tissu économique, accompagnement de l'économie de proximité viendront notamment conforter la stratégie déjà en œuvre.

Porter une politique de filières diversifiées, conforter l'enseignement supérieur, développer la formation en lien avec les besoins des entreprises, s'appuyer sur l'économie de proximité et l'économie circulaire, faire de l'économie sociale et solidaire un levier de développement, sont autant d'orientations que la stratégie de développement économique de la communauté urbaine va impulser.

4 priorités ont émergé des enquêtes réalisées et des réunions de travail et ateliers organisés :

- **Renforcer l'attractivité économique du territoire**
- **Favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité**
- **Soutenir le tissu des petites et moyennes entreprises par le biais de l'innovation et du soutien des grands groupes**
- **Adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises**



Priorité 1

Renforcer l'attractivité économique du territoire

Renforcer l'attractivité économique du territoire doit permettre de répondre au déficit d'image du territoire, à l'attractivité résidentielle, mais également d'attirer de nouvelles activités, notamment tertiaires.

16 actions :

- ❶ Créer une marque du territoire qui permette de soutenir une promotion ambitieuse du territoire.
- ❷ Construire une identité forte en termes de développement durable s'appuyant sur l'adhésion au Global Compact des Nations Unies.
- ❸ Placer l'insertion des personnes et le bien-être des habitants au centre de la promotion du territoire.
- ❹ Mettre en œuvre une campagne de communication valorisant les atouts du territoire sur les réseaux sociaux et à Paris et Lyon (affichage, événements etc.).
- ❺ Déployer une action de prospection en lien avec l'Agence Économique Régionale sur des niches propres au territoire, comme la relocalisation industrielle.
- ❻ Créer un réseau d'ambassadeurs et d'ambadrices du territoire, construit autour des chefs d'entreprises, d'anciens étudiants, pour porter l'image du territoire.
- ❼ Mettre en valeur les talents et réussites pour renforcer la fierté d'appartenance au territoire.
- ❽ Élaborer un schéma d'accueil d'activités lisible avec une spécialisation et une hiérarchisation des sites.
- ❾ Poursuivre le développement et l'aménagement de Coriolis pour permettre notamment l'implantation de services aux entreprises, ainsi que la création d'une offre immobilière en blanc ou en gris qui favorise l'attractivité tertiaire.
- ❿ Créer une cellule d'accueil pour les nouveaux arrivants pour accompagner les conjoints dans leur recherche d'emploi, attirer et soutenir à l'embauche les jeunes salariés (aides, immobilier, facilités) et créer un réseau de conciergeries locales offrant des services aux actifs (crèches et services aux enfants, livraison à domicile, services de proximité...).
- ⓫ Associer plus étroitement les entreprises dans la définition d'une politique cohérente et concertée en matière d'offre de logements (mobilisation de « Action logement »).
- ⓬ Requalifier les friches industrielles et poursuivre le développement d'offres tertiaires (co-working, télétravail), commerciales et de logement pour dynamiser les centres-villes.
- ⓭ Lancer une campagne de communication sur l'intérêt touristique de la région et du territoire (à diffuser à Paris et Lyon en particulier) et mettre en œuvre une stratégie de valorisation touristique des sites et des savoir-faire industriels.
- ⓮ Poursuivre l'aménagement des bords du canal : hôtels, restauration, loisirs (location de bateaux, vélos, sport automobile...) et de la navigabilité. Mettre en œuvre le schéma d'itinérance (chemins de randonnée).
- ⓯ Favoriser et démarcher les initiatives de création et réhabilitation hôtelière et de développement de gîtes, chambres d'hôtes et d'hébergements innovants.
- ⓰ Cibler et accompagner les porteurs de projet d'activités de loisirs : recherche de foncier, étude de marché, démarches juridiques...



Priorité 2

Favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité

La crise a renforcé le désir d'entreprendre pour beaucoup de personnes à la recherche de plus de sens dans leur travail, d'un mode de vie qui concilie vie personnelle et vie professionnelle, d'activités qui aient une valeur sociale et environnementale.

Le territoire a tous les atouts pour accompagner ces créateurs d'entreprises mais également ceux qui souhaitent créer en reprenant une activité existante. Financement, accompagnement, services, immobilier dédié doivent permettre à ces entrepreneurs de créer et de prospérer sur le territoire de la communauté urbaine.

Par ailleurs, si l'industrie reste le socle économique du territoire, il devient de plus en plus nécessaire de soutenir l'économie de proximité et la création d'activités dans le domaine des services résidentiels, du tourisme, des loisirs, de l'agriculture, des circuits courts.

10 actions :

- ❶ Soutenir la création de nouvelles activités agricoles, notamment dans le domaine du maraîchage, en développant des espaces test et en facilitant l'accès à l'irrigation agricole.
- ❷ Favoriser l'approvisionnement local dans les restaurations collectives.
- ❸ Inciter l'ouverture de commerces « circuits-courts » et créer une plateforme de vente en ligne de produits locaux avec retrait sur place (drive fermier, magasin de producteurs).
- ❹ Promouvoir les artisans, commerçants, producteurs locaux, les inciter à s'adapter aux besoins des actifs et promouvoir l'achat local (chéquier communautaire, application mobile, bons d'achat à utiliser chez les commerçants).
- ❺ Accompagner les entrepreneurs vers la transformation numérique et les nouveaux modes d'achat.
- ❻ Poursuivre et renforcer les dispositifs de soutien et de maintien des commerces dans les villages. Relancer des marchés de proximité de village et redynamiser les commerces non sédentaires dans les centres-villes.
- ❼ Accompagner les porteurs de projets pour créer leurs entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- ❽ Encourager les initiatives dans les champs de l'agriculture biologique et les circuits courts (magasins BIO, restauration hors-foyer), le recyclage (par exemple : déchets industriels); les énergies nouvelles et transports propres (bus, mobilité douce...) et mettre en place une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) via l'économie circulaire et le développement des énergies produites localement (solaire, bois).
- ❾ Mobiliser l'épargne locale pour financer des projets de proximité via une plate-forme de financement local, le financement participatif et/ou la création de business angels.
- ❿ Développer une offre immobilière dédiée pour les créateurs et les porteurs de projets.



Priorité 3

Soutenir le tissu des petites et moyennes entreprises par le biais de l'innovation et du soutien des grands groupes

Les PME du territoire sont rentrées dans une période de fortes turbulences liées à la crise. Or, elles représentent souvent 70 à 80 % du potentiel de création d'emplois du territoire.

Le soutien que peuvent leur apporter les grandes entreprises du territoire est, dans ce contexte, essentiel : aide au recrutement de personnel, ouverture à leur politique d'achat, mises à disposition de compétences partagées, prêt de matériel. Certaines entreprises ont indiqué leur souhait de contribuer plus activement au développement de leurs entreprises de proximité, soit dans le cadre d'une politique RSE, soit dans un souci de raccourcir les chaînes d'approvisionnement.

À travers un tissu industriel organisé autour de filières d'excellence, incarnées par le Nuclear Valley ou encore le cluster Mecateam et d'un site universitaire qui offre des formations d'excellence adossées à des laboratoires publics spécialisés, la communauté urbaine dispose des composantes d'une dynamique d'innovation qu'il sera nécessaire d'organiser et de structurer pour mieux la mettre en valeur.

Innovation, soutien des grands groupes et de la commande publique, partage de ressources et de moyens entre PME apparaissent donc comme des leviers majeurs pour le soutien au tissu des PME.

12 actions :

- ❶ Affirmer le site technopolitain, comme l'outil au service de l'innovation et de l'entrepreneuriat et associer les entreprises à la mise en œuvre et la gouvernance de l'écosystème de l'innovation.
- ❷ Développer une offre d'accompagnement d'incubation au sein du site technopolitain en lien étroit avec l'incubateur régional DECA-BFC.
- ❸ Développer de nouvelles filières industrielles en lien avec les laboratoires de recherche du territoire : hydrogène, impression 3D, robotique, vision.
- ❹ Mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les écoles pour attirer des projets porteurs d'innovation.
- ❺ Aider à la mutualisation des fonctions supports (comptable, hygiène et sécurité...) entre petites et moyennes entreprises et des moyens (locaux, partage de machines, engins, ressources humaines en temps partagé...).
- ❻ Conforter le Mecateamcluster et initier la création du cluster sur la métallurgie des poudres « Calhipso » (Compaction et Assemblage d'alliages métalliques par HIP, une Solution innovante).
- ❼ Accompagner l'association Vêtir dans la mise en œuvre d'un cluster textile en associant les territoires voisins.
- ❽ Créer des lieux de rencontre et de partage : des Cafés de l'industrie pour faciliter la rencontre des acteurs, Cocktails de l'innovation (rencontres labos/PME/grands groupes), T-Times. Mettre en œuvre un Forum économique où les entreprises viennent présenter leurs compétences.
- ❾ Mettre en œuvre un « Pacte PME » à l'échelle du territoire (soutien des grands groupes en matière d'innovation, de RH, de soutien à l'export etc.).
- ❿ Aider les PME à obtenir des certifications, gage de confiance des grands groupes ISO 9 001 27 000 14 000 26 000 et à s'équiper en moyens informatiques et logiciels pour la co-conception de projets avec des grands groupes.
- ⓫ Organiser une meilleure communication sur les projets en cours des grands groupes en amont des appels d'offre.
- ⓬ Mobiliser toutes les possibilités offertes par la loi « Accélération et Simplification de l'Action Publique » (ASAP) pour l'accès aux marchés publics pour les artisans et petites entreprises locales. Organiser des présentations de la politique d'achats des collectivités locales, rendre visible les appels d'offre de toutes les collectivités de la communauté urbaine et raccourcir les délais de paiement pour les contrats de marché public.



Priorité 4

Développer l'enseignement supérieur et adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises

L'inadéquation entre les besoins des entreprises et l'offre en matière de personnel qualifié est un phénomène qui touche de nombreux bassins d'emplois. Beaucoup de métiers sont ainsi en tension sur le territoire : maintenance, automatisme, tourneur, aléteur, programmeur, chaudronnier, pilote de machines mais aussi dans les services à la personne, l'hôtellerie/tourisme/restauration, le médico-social ...

L'action de la communauté urbaine doit permettre d'anticiper les besoins de formation des entreprises, favoriser des rencontres entre offre et demande de formation et de qualification et faciliter l'insertion professionnelle et sociale.

11 actions :

- ❶ Anticiper les évolutions de compétences et les besoins de nouvelles qualifications dans le territoire en confortant la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire (GPECT).
- ❷ Encourager les réseaux de DRH du territoire pour mieux identifier les attentes des entreprises en termes d'emplois et de formation et renforcer la démarche de labélisation « Empl'itudes ».
- ❸ Promouvoir les métiers en tension (réaliser avec les entreprises locales des vidéos sur les métiers en tension, développer les opérations « Vis ma vie » dans les entreprises).
- ❹ Valoriser et accompagner la place des femmes dans l'industrie par une démarche à l'échelle de Territoire d'industrie.
- ❺ Réaliser de manière partenariale le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour accompagner le développement du territoire.
- ❻ Identifier les besoins de formation du territoire et construire les parcours de formation avec les entreprises.
- ❼ Créer des partenariats et des espaces d'échanges entre entreprises et acteurs de la formation (création d'un pôle pilote entre les entreprises et les organismes de formation, IUT, universités et écoles).
- ❽ Développer les échanges écoles/entreprises pour ouvrir les établissements sur le monde de l'entreprise et mettre en œuvre des actions communes.
- ❾ Impliquer plus fortement les entreprises dans les dispositifs d'insertion de tous les publics en difficulté.
- ❿ Conforter l'apprentissage et l'alternance aussi bien en termes de diplômes proposés qu'en termes d'emplois à découvrir.
- ⓫ Faciliter l'accès aux stages pour les élèves et les étudiants (créer une plateforme d'échanges locaux OF/Écoles/ Entreprises pour stages et alternance, proposer des stages collectifs d'immersion de découverte des métiers pour les jeunes).

Cette nouvelle impulsion doit s'incarner dans une gouvernance renouvelée avec les acteurs économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celle-ci permettra de faire vivre la dynamique collective qui s'est mise en place à travers notamment les ateliers de travail de septembre et de décembre 2020 :

- *Mettre en place une gouvernance économique associant la collectivité territoriale et le monde entrepreneurial.*



Axe 4

Un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes, comme pour les entreprises

La qualité d'un réseau, le très haut débit, son accès facilité, sont devenus des services incontournables tant pour nos habitants que pour en attirer de nouveaux, particuliers comme entreprises. Le mandat devra permettre de poursuivre et accélérer la connexion numérique du territoire dans son ensemble et de tous les habitants, où qu'ils se trouvent, pour toutes les activités concernées.

La communauté urbaine travaille pour compter aujourd'hui parmi les premiers territoires à accueillir la 5G, à la fois en termes d'infrastructures et en termes d'usages.

Elle continuera également d'agir auprès des acteurs en charge du

déploiement de la fibre pour que le calendrier annoncé soit respecté.

La communauté urbaine porte l'ambition d'une « Smart communauté » gérant progressivement la collecte et le traitement de données pour améliorer les services publics. Cette « Smart communauté » devra contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire.

Seront ainsi accompagnés, le développement de nouvelles activités et d'usages innovants autour du numérique, tant dans le cadre personnel que professionnel. La communauté urbaine demeurera attentive au développement des usages pour toutes et tous afin d'éviter toute fracture numérique.

2 priorités seront poursuivies dans le champ du numérique :

- **Conforter et développer les infrastructures permettant une bonne connexion du territoire.**
- **Proposer de nouveaux outils et accompagner le développement des usages.**



Priorité 1

Conforter et développer les infrastructures permettant une bonne connexion du territoire

La communauté urbaine a porté plusieurs projets pour favoriser le développement d'une bonne connexion numérique du territoire, à travers la structuration de son réseau fibre d'initiative publique à destination des professionnels, ou encore avec son programme de montée en débit mené sur le précédent mandat.

Elle poursuivra ainsi son soutien aux infrastructures numériques, nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins de la population ainsi qu'aux nouveaux modes de vie incarnés notamment dans le développement du télétravail.

4 actions :

- ❶ Conforter le réseau de fibre communautaire, au service du développement et de l'activité économique du territoire. Cela passe par une coopération renforcée avec le Grand Chalon au travers d'une société publique locale (SPL) très haut débit.
- ❷ Poursuivre la veille et la mobilisation pour accélérer le déploiement de la fibre portée par les opérateurs privés et le Département de Saône-et-Loire.
- ❸ Positionner le territoire de la communauté urbaine comme un espace propice au déploiement de la 5G et des usages que cette nouvelle technologie permet.
- ❹ Soutenir l'installation d'un Datacenter sur le territoire à travers l'accompagnement des porteurs de projets.



Priorité 2

Proposer de nouveaux outils et accompagner le développement des usages

Les infrastructures numériques performantes sont au service des usages qu'elles permettent pour les différentes activités du territoire.

Le digital trouve des applications dans tous les domaines, que ce soit dans les loisirs, les démarches administratives, la production industrielle, la formation, la culture, aucune activité n'échappe à cet enjeu.

Ainsi, la communauté urbaine devra conduire un travail de fond pour identifier l'existant et les besoins et accompagner le développement de nouvelles pratiques numériques.

7 actions :

① Réaliser un état des lieux des usagers et de leurs besoins sur le territoire.

② Développer la visibilité de l'action communautaire dans le numérique : faire connaître les possibilités techniques du réseau à destination des entreprises.

③ Faciliter les liens et les échanges entre acteurs du numérique sur le territoire, pour favoriser l'émergence de coopérations et de projets innovants.

④ Développer des outils numériques à destination des usagers des services de la communauté urbaine : application pour les transports en commun, application pour signaler

des désordres sur l'espace public, dématérialisation des démarches (notamment autorisations d'urbanisme).

⑤ Porter le développement de nouveaux outils et l'adaptation des usages par la mise en œuvre des 81 actions du schéma directeur des systèmes d'information.

⑥ S'appuyer sur les outils du digital dans l'offre de l'Écomusée : visites culturelles et de lieux emblématiques du territoire en réalité augmentée ou réalité virtuelle.

⑦ Soutenir la création d'une filière de formation autour du numérique.

Compétences



Le développement économique



Le commerce



La politique de la ville et le contrat local de santé



L'insertion et l'économie sociale et solidaire



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation



Le patrimoine



Le tourisme



Les infrastructures numériques



L'aménagement de l'espace public



L'habitat et la rénovation urbaine



L'urbanisme prévisionnel et foncier



Le développement durable et le Plan climat air énergie territorial



Les déchets



Les transports urbains et scolaires



L'eau et l'assainissement



La propreté et la voirie

Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot Cedex
Tél. : 03 85 77 51 51
info@creusot-montceau.org
creusot-montceau.org

